

Colloque sur l'agriculture périurbaine

Jeudi, le 14 mars 2002	
M. André Boisclair	Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau,
M. Maxime Arseneau	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
M. Laurent Pellerin	Président de l'Union des producteurs agricoles,

Mesdames et messieurs les maires et élus municipaux,

Mesdames et messieurs à la table d'honneur,

Mesdames et messieurs,

Bonjour et bienvenue au colloque " L'agriculture, un important levier de développement métropolitain ", une première dans la grande région métropolitaine.

En poursuivant ensemble la réflexion sur la place occupée par l'agriculture et l'agroalimentaire dans les milieu urbain et périurbain, je suis convaincu que ce colloque contribuera de façon tangible à élaborer une planification propice à leur développement dans la région métropolitaine.

Les décideurs se doivent de travailler ensemble à parfaire l'équilibre des fonctions urbaines et rurales sur le territoire de la CMM.

Un tel objectif doit être une préoccupation constante de l'ensemble des intervenants de façon à ce que la grande région métropolitaine occupe une position encore plus avantageuse au plan national et international.

C'est à titre de vice-président de la CMM qu'il me fait plaisir de vous accueillir ici ce matin.

Au cour de la journée, vous aurez la chance d'entendre et de rencontrer plusieurs conférenciers et intervenants très intéressants en plus de participer à des ateliers qui, sans aucun doute, vous permettront d'en apprendre un peu plus sur les perspectives du développement agricole, les enjeux présents et les forces et faiblesses du secteur.

Toutefois, avant d'aller plus loin, permettez-moi de vous présenter brièvement la Communauté métropolitaine de Montréal, collaboratrice principale du colloque.

Créée le 1er janvier 2001, la CMM est née de la volonté commune des acteurs de la grande région de Montréal, de se doter d'un outil de planification et de concertation qui permettrait aux décideurs d'unir leurs forces afin que la région métropolitaine demeure compétitive à l'échelle nationale et internationale.

La CMM est aujourd'hui formée de 64 municipalités.

Elle compte une population de 3,3 millions de personnes, soit près de la moitié de la population totale du Québec et couvre une superficie de 3 818 km².

Le conseil de la Communauté est composé de 28 membres.

Le maire de la ville de Montréal, monsieur Gérald Tremblay, est président à la fois du conseil et du comité exécutif.

J'occupe moi-même le poste de vice-président du conseil et le maire de Longueuil, monsieur Jacques Olivier, celui de vice-président du Comité exécutif.

Quant au Conseil lui-même, il est composé de 13 conseillers de la ville de Montréal, 2 membres du conseil de la ville de Laval et 2 conseillers municipaux de Longueuil.

4 maires de la couronne sud et 4 maires de la couronne nord sont également membres du Conseil de la CMM.

Complétant le conseil, le comité exécutif, formé de 8 membres, administre les affaires de la Communauté.

La durée du mandat des membres du conseil coïncide avec celui de leur mandat municipal. À l'échéance, ils doivent être désignés à nouveau par leur collège électoral respectif, sauf pour les élus qui détiennent d'office leur mandat de président et vice-président soit, les maires de Montréal, Laval et de Longueuil.

En plus du conseil, 5 commissions, composées de 8 membres chacune, s'occupent des questions qui relèvent des champs de compétence de la Communauté, soit :

- la commission de l'aménagement ;
 - la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances ;
 - la commission de l'environnement ;
 - la commission du logement social ;
- et
- la commission du transport.

Par ailleurs, la CMM compte un comité consultatif agricole.

Ce comité est composé de 8 membres dont quatre sont issus du conseil de la CMM et quatre sont des producteurs agricoles du territoire.

La première grande réflexion qu'entend mener la Communauté métropolitaine de Montréal consiste à réaliser un Énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental.

Cette réflexion débutera par l'étape du diagnostic et du positionnement des forces et des faiblesses de la région métropolitaine.

Ce diagnostic sera suivie d'une série d'activités dont des consultations sectorielles thématiques.

Ainsi, il est prévu qu'une consultation portera spécifiquement sur l'AGRICULTURE ET L'AGRO-ALIMENTAIRE.

Le colloque d'aujourd'hui est donc une sorte d'entrée en matière puisque les différentes conférences de la journée permettront d'aborder des problématiques qui alimenteront le diagnostic en cours, notamment dans le domaine agricole.

La CMM est souvent associée à une affaire de "grosses villes" dont les préoccupations sont foncièrement urbaines.

Toutefois, notre réalité démographique en fait une région où les plus petites municipalités occupent une place non négligeable.

En effet, des 64 municipalités qui forment notre territoire, trente et une comptent moins de 10 000 habitants et parmi celles-ci, 18 comptent moins de 5 000 habitants. Les " grosses villes " sont donc minoritaires en terme de nombre.

Par ailleurs, 214 431 hectares (soit 58 %) du territoire de la CMM est une zone agricole permanente et cette zone est occupée à 73 % par des activités agricoles, comparativement à 55 % pour l'ensemble du Québec.

Même si le territoire de la CMM ne renferme que 16 % de la zone agricole permanente du Québec, elle compte pour 36 % du total de la production agricole de la province.

La planification et l'aménagement de cette zone sont déterminants pour le maintien du dynamisme agricole et pour le développement des entreprises du milieu dont la quasi-majorité sont de type familial et inscrites dans la trame régionale depuis plusieurs générations.

Le territoire de la CMM compte quelques 2 500 entreprises agricoles lesquelles emploient plus de 10 600 personnes.

Ensemble, elles génèrent des revenus annuels de l'ordre de 322 millions de dollars, un chiffre en croissance constante depuis 20 ans.

Ces revenus représentent 7 % de tous les revenus québécois liés à l'agriculture.

Ces entreprises agricoles et agroalimentaires se répartissent dans huit grands secteurs où prédominent l'horticulture ornementale, les Grandes cultures et la culture des fruits et légumes.

Le domaine industriel agricole de la Communauté compte également des entreprises dans le secteur des produits laitiers, des bovins de boucherie, des combinaisons, de la volaille et du porc.

La couronne nord de la CMM compte de nombreuses entreprises de production laitière, porcine et avicole.

L'ensemble du territoire comporte également de grandes cultures commerciales, principalement celles du maïs-grain et du soya.

L'horticulture maraîchère, fruitière et ornementale y est en croissance continue et on retrouve une concentration massive de producteurs de pommes dans les collines de Saint-Joseph-du Lac et d'Oka.

Une importante production de cultures en serre est pratiquée dans la partie ouest de Laval.

La partie est compte quant à elle principalement des fermes de production maraîchère.

L'ensemble du territoire de la couronne sud, comporte de grandes cultures commerciales, notamment la culture du maïs-grain et du soya, en plus d'un nombre appréciable de fermes laitières, principalement dans les municipalités situées à l'extérieur de la trame urbaine proprement dite.

L'horticulture maraîchère est particulièrement bien développée autour de la ville de Mercier.

La municipalité de Saint-Amable comporte une concentration de la production de pommes de terre.

La production pomicole est encore présente dans le pourtour du mont Saint-Hilaire et, dans une moindre mesure, autour du mont Saint-Bruno.

Comme vous pouvez le constater, l'activité agricole est très importante sur notre territoire d'autant plus qu'elle a d'importants effets d'entraînement, puisqu'elle procure 30 000 emplois dans le secteur secondaire et 100 000 emplois dans le secteur tertiaire.

Cela en fait donc le premier secteur d'emploi sur le territoire de la CMM.

Sans être exhaustif, ce portrait permet de situer globalement les activités agricoles et agroalimentaires, ainsi que leur importance et leurs possibilités de développement sur le territoire de la Communauté.

Au-delà des statistiques, il demeure nécessaire de reconnaître et de raffermir la vocation agricole du territoire qui a longtemps été la proie de l'urbanisation.

Cette menace sera moins significative dans le futur compte tenu des importantes superficies encore disponibles en zone urbaine.

Près de 400 km², représentant 10 % de l'ensemble du territoire de la CMM sont encore disponibles.

Par ailleurs, la croissance anticipée au cours des 20 prochaines années est d'environ 300 000 personnes soit moins de 10 % de la population actuelle.

Bien entendu, le développement industriel et commercial sera un incontournable et on ne peut ignorer sa contribution sur le plan économique et de l'enrichissement de la collectivité métropolitaine.

Compte tenu de l'importance d'une localisation stratégique des choix décisifs seront à faire occasionnellement.

Quoi qu'il en soit, le présent colloque sera instructif à plusieurs égards puisqu'il permettra de poursuivre la réflexion sur l'importance d'harmoniser les fonctions urbaines et rurales afin de permettre à la Communauté d'être une région métropolitaine forte, dynamique et soucieuse de la qualité de son environnement.

Merci.